



Rapport d'orientations budgétaires 2021

Table des matières

I- ENVIRONNEMENT GENERAL.....	4
1- Le contexte international et national	4
A- Perspectives de l'économie mondiale.....	4
B- Perspectives économiques en France	4
C- Le Projet de Loi de Finances 2021	6
2- Le contexte local	7
A- Regards sur la situation financière du bloc communal	7
B- Actualisation du schéma de mutualisation	9
C- Pacte de solidarité financière et fiscale (PS2F).....	10
II- LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE.....	12
1. Le budget général	12
A- La section de fonctionnement.....	12
1. Vue d'ensemble des charges générales (011 ; 014 ; et une part de 65), nettes des produits (70 ;74 ;75) :	12
2. Les charges de personnel (012 ou 014)	14
3. Les autres charges de gestion (65)	18
4. Les recettes fiscales et dotations	18
5. Les recettes de gestion et subventions.....	18
B- La section d'investissement.....	18
1. Les opérations d'investissement en AP/CP en cours :	19
2. Une nouvelle opération d'investissement en AP/CP prévue en 2021	19
C- Situation de l'endettement au 31/12/2020	19
Les garanties d'emprunts sont les suivantes :	20
2. Les budgets annexes	21
III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE.....	22
1. La prospective financière	22
A- Hypothèses de bouclage de la prospective 2018 à 2020	22
B- Actualisation des hypothèses de gestion pour la prospective 2021	22
2. L'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement	23
3. Le programme d'investissement	24
CONCLUSION.....	30

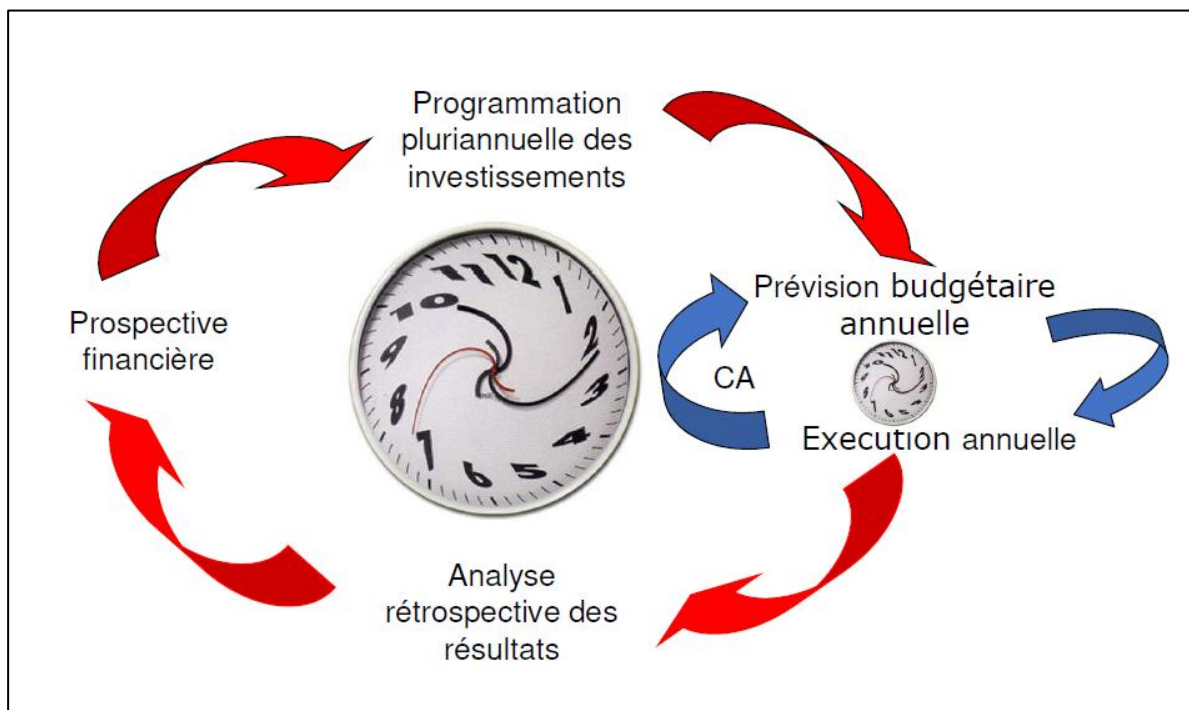
Le Rapport d'orientation budgétaire : une base de autour d'une logique pluriannuelle

Le rapport d'orientation budgétaire (ROB) constitue un élément du cycle annuel d'élaboration budgétaire au même titre que le budget primitif (BP) qu'il précède ou encore du compte administratif (CA) de fin d'exercice qu'il traite¹.

Pour autant, considéré isolément, ce document ne saurait se suffire à lui-même dans la mesure où il doit nécessairement s'inscrire dans une démarche pluriannuelle mettant en perspective les orientations de moyen et long terme de la collectivité. Ce management des finances locales demeure d'autant plus une nécessité que le contexte public demeure de plus en plus incertain, complexe voire illisible, requérant à la fois des projections les plus exhaustives possibles en même temps qu'une souplesse de gestion et une réactivité indispensables.

Aussi, la structuration d'une véritable programmation pluriannuelle financière et des investissements (PPFI) devient un enjeu d'importance duquel découle la capacité de la collectivité à pouvoir se développer et se projeter.

La figure suivante illustre ainsi la double approche guidant, depuis 2018 déjà, le pilotage financier de la collectivité :



Cet impératif de dépassement du seul cadre d'exécution budgétaire annuel se trouve en outre complété, depuis le début de l'exercice 2020, par le développement d'un pilotage des politiques publiques par la performance (5P, cf. *infra*).

Enfin, même si le présent ROB se veut extrêmement exhaustif et particulièrement précis, il ne constitue nullement un document préparatoire au budget primitif 2021 ou encore un pré-BP 2021.

¹ Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2016/6/24/INTB1603561D/jo/texte>

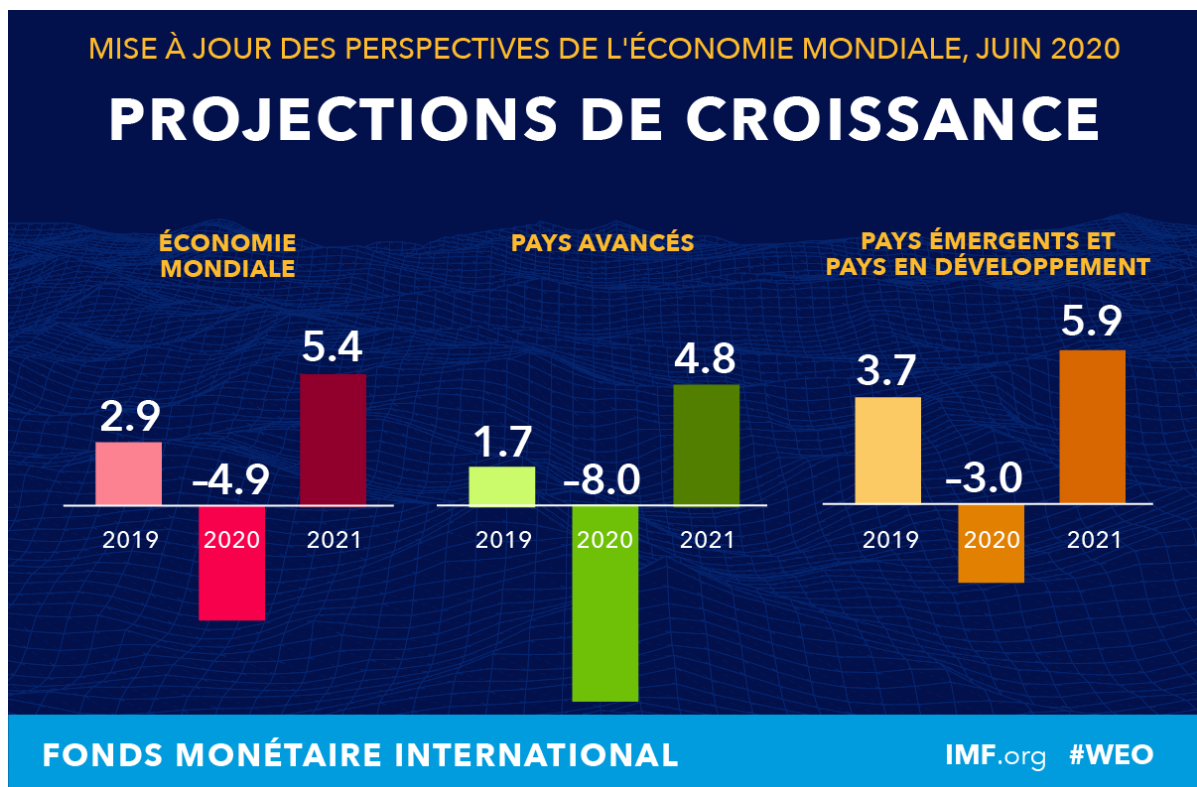
I- ENVIRONNEMENT GENERAL

1- Le contexte international et national

A- Perspectives de l'économie mondiale

La dernière mise à jour du rapport du FMI ², en date de juin 2020, fait état d'un degré d'incertitude plus élevé qu'à l'habitude, au regard de l'actuelle crise sanitaire mondiale. La pandémie de COVID-19 a eu un impact négatif plus important que prévu sur l'activité du 1^{er} semestre 2020, laissant prévoir une contraction de 4,9 % du PIB mondial. La reprise devrait être très progressive, la croissance mondiale prévue en 2021 se situe à 5,4%, soit 6 ½ points de pourcentage au-dessous du niveau envisagé avant la pandémie.

Dans les pays où la menace de COVID-19 baisse, la reprise restera lente du fait des pratiques de la distanciation physique et des mesures prises pour renforcer l'hygiène et la sécurité, entraînant une perte de la productivité. Les politiques de relance menées par les différents pays ainsi que les conditions de financement accordées aux entreprises et aux ménages seront déterminantes en l'attente d'une réelle reprise.

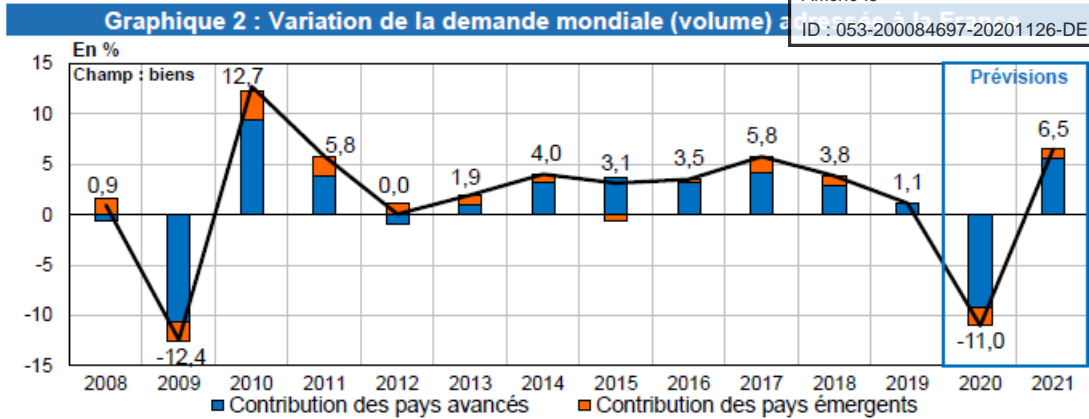


B- Perspectives économiques en France

Selon le rapport économique social et financier 2021³, la demande mondiale adressée à la France recule en 2020 du fait de la crise sanitaire, (-11% contre +1,1% en 2019) avant de se redresser partiellement en 2021 (+6,5 %), ce qui se traduirait au final par un recul de -5,2 % par rapport à 2019.

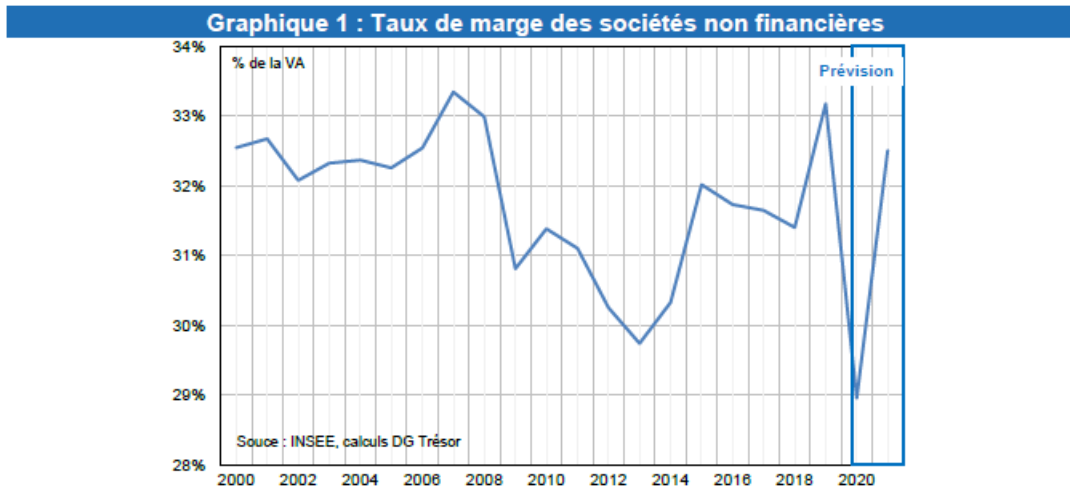
² FMI : Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020 : <https://www.imf.org/fr/Publications/WEO/Issues/2020/06/24/WEOUpdateJune2020>

³ <https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/2020/10/05/publication-du-rapport-economique-social-et-financier-plf-pour-2021#:~:text=Le%20rapport%20C3%A9conomique%2C%20social%20et,les%20cha%C3%A9nes%20de%20valeurs%20mondiales.>



Sources : prévisions RESF.

Pour ce qui concerne les entreprises, le taux de marge des sociétés non financières reculerait fortement en 2020, à 29 %, avant de s'établir en 2021 à 32,5 %, un niveau assez élevé en perspective historique qui soutiendra la capacité des entreprises à investir, se développer et recommencer à créer des emplois.

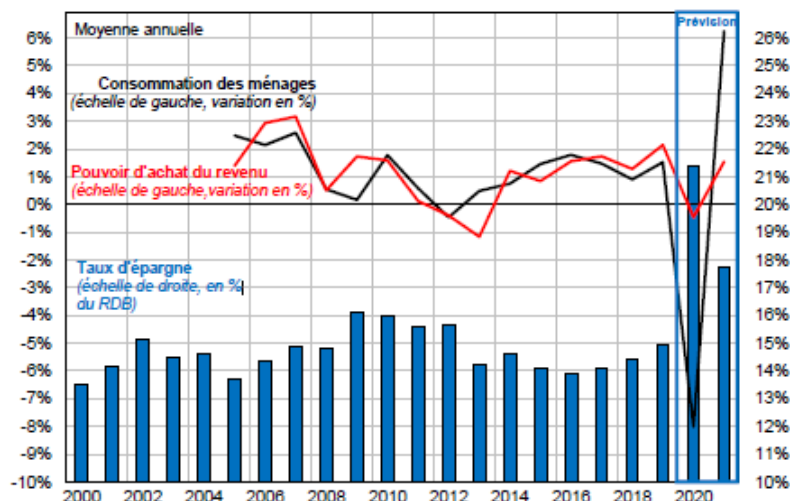


Sources : Insee, prévisions RESF.

Pour ce qui concerne les ménages, le pouvoir d'achat progresserait en moyenne sur les deux ans, la baisse des revenus d'activité en 2020 (-0,5%) serait largement amortie par les mesures exceptionnelles prises par le gouvernement et le pouvoir d'achat maintenu par les mesures fiscales décidées depuis le début du quinquennat. Une progression de 1,5% est attendue en 2021, en réponse au redressement progressif de l'emploi et de l'activité.

Le taux d'épargne augmenterait fortement en 2020 du fait d'une baisse de la consommation. Le rebond de la consommation en 2021 sera encore bridé par l'incertitude et les contraintes sanitaires.

Graphique 2 : Pouvoir d'achat, consommation et taux d'épargne



Sources : données nationales, prévisions RESF

C- Le Projet de Loi de Finances 2021

Le projet de loi de finances (PLF) est entré en discussion le 28 septembre 2020 et fait suite à la LFR-3 de 2020 qui amorce le plan de relance consécutif au choc économique causé par la crise sanitaire. Cette dernière prévoit notamment la clause de sauvegarde fiscale des communes et des EPCI, l'état s'engageant notamment à compenser les pertes de recettes fiscales et domaniales enregistrées en 2020 par l'octroi d'une dotation compensatrice, calculée en référence à la moyenne 2017-2019 de l'ensemble des taxes concernées. Par ailleurs, le bloc communal bénéficie de crédits supplémentaires d'un milliard d'euros de DSIL.

Lors de la présentation générale du PLF 2021, le gouvernement met l'accent sur la notion de plan de relance et sur les actions en faveur de l'environnement, présentant ainsi un « budget vert ».

Il prévoit, grâce aux mesures de soutien prises en faveur du plan de relance, une croissance forte de 8 % après une année 2020 qui serait en recul de - 10 %. L'inflation hors tabac serait 0,7 % après un recul à 0,2 % en 2020.

À ce stade du débat parlementaire, les éléments suivants du projet méritent cependant d'être mis en exergue en termes d'impact potentiel pour notre structure :

Mesures en direction des entreprises :

- Baisse du plafonnement de la CET à 2 % de la valeur ajoutée (contre 3%)
- Possibilité donnée aux collectivités d'instaurer une exonération pendant 3 ans de CFE et de CVAE en cas de création et d'extension d'établissement à compter de 2021
- Réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels à compter de 2021 retenue pour la taxe foncière et la CFE
- La règle de revalorisation annuelle de la valeur locative des établissements industriels est modifiée afin de la rapprocher de celle applicable aux locaux professionnels, révisée depuis le 1^{er} janvier 2017.

L'état préserverait la dynamique fiscale des collectivités locales par une compensation intégrale prenant en compte l'évolution des bases. Les mesures prises par les collectivités ne seront pas compensées.

Mesures en direction des ménages :

- Poursuite de la suppression de versement de la taxe d'habitation des résidences principales, en faveur des 20% de contribuables restants à la payer.

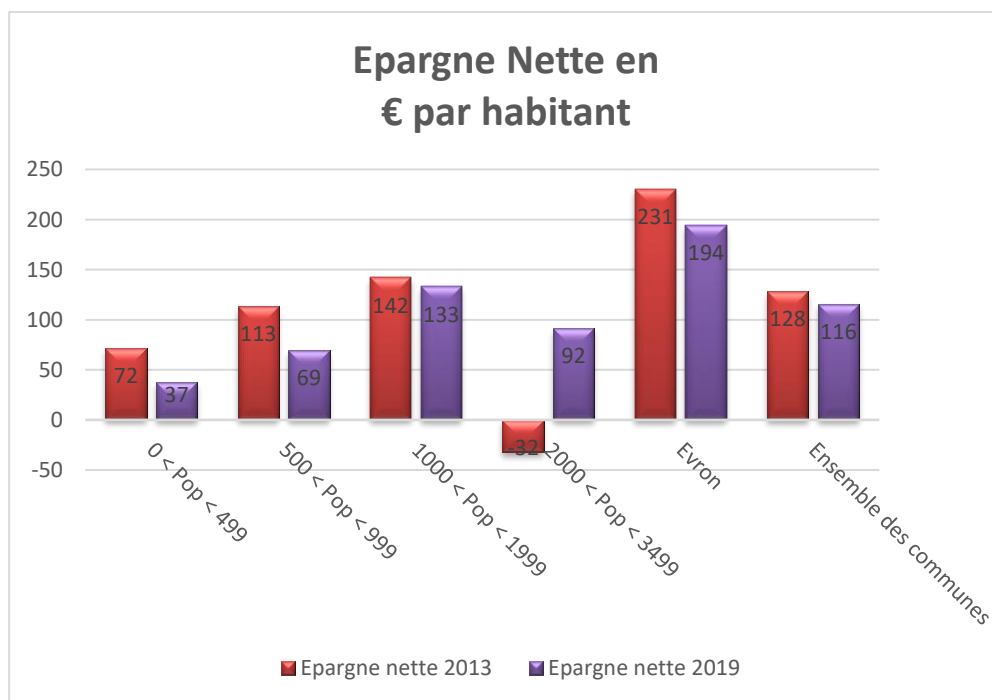
Mesures en direction des collectivités locales :

- Centralisation de la taxe locale sur la consommation finale de l'électricité (TCCFE). Les collectivités conserveraient le produit lié à cette recette, mais ne pourraient plus en augmenter le taux
- Application progressive de la date d'entrée en vigueur de l'automatisation du FCTVA : passage d'une logique d'éligibilité selon la nature juridique de la dépense à une logique d'imputation comptable.
- Neutralisation des indicateurs financiers utilisés dans le calcul des dotations et fonds de péréquation à compter de 2022, afin de prendre en compte la suppression de la taxe d'habitation et la réforme des valeurs locatives des locaux industriels.

2- Le contexte local

A- Regards sur la situation financière du bloc communal

- L'épargne nette en € par habitant sur le territoire

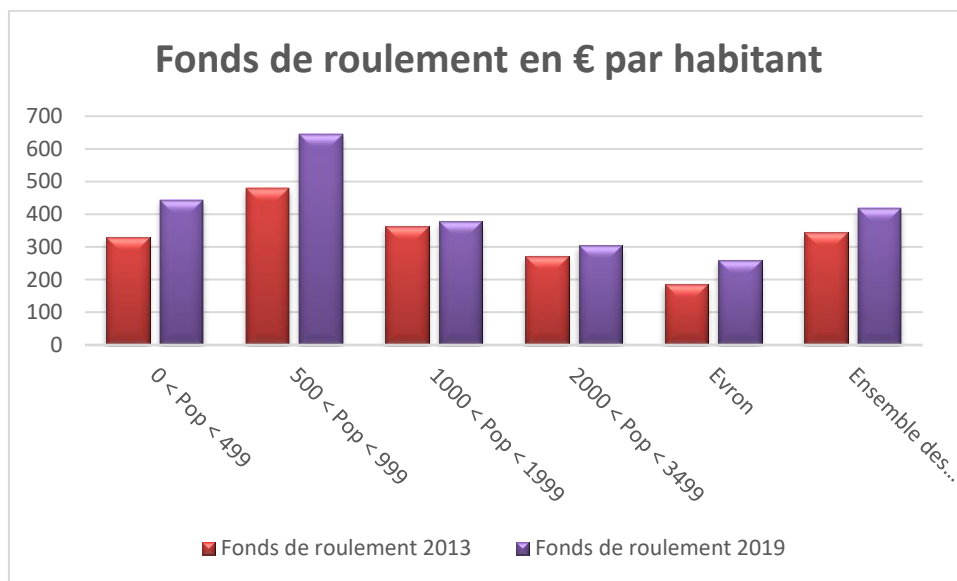


Soit en montant en € :

Strate Pop. com.	Epargne nette 20	
	(€)	(€)
A. 0 < Pop < 499	385 608	155 747
B. 500 < Pop < 999	1 099 005	547 088
C. 1000 < Pop < 1999	492 318	503 190
D. 2000 < Pop < 3499	-69 487	305 081
G. 7500 < Pop < 9999	1 695 631	1 746 452
Total	3 603 075	3 257 559

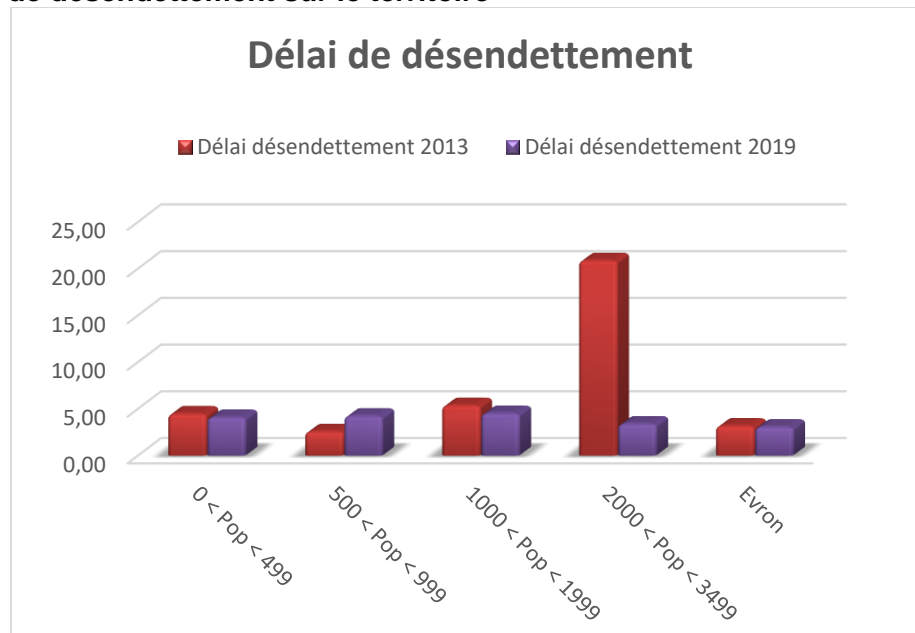
La CAF Nette globale par habitant en 2019 s'est maintenue par rapport à 2013, soit autour de 120 € par habitant. De nombreuses disparités sont observées entre les communes.

- **Le fonds de roulement en € par habitant sur le territoire**



Le fonds de roulement par habitant de l'ensemble des communes s'est globalement amélioré depuis 2013. Les nombreuses disparités observées entre les différentes communes ne sont, du reste, pas liées à la taille de celles-ci. Ainsi, le fond de roulement consolidé des communes se situe à un peu moins de 12 M€, au-delà de la situation de 2013 où il s'établissait à 9,7 M€.

- **Les délais de désendettement sur le territoire**



Le délai global de désendettement est d'un niveau satisfaisant, bien en deçà des niveaux de vigilance couramment acceptés. Cependant, certaines communes connaissant des délais très longs, à mettre en rapport avec des investissements récents et une CAF à rétablir.

B- Actualisation du schéma de mutualisation

Les modalités de mise en œuvre organisationnelles et financières de la mutualisation ont déjà été largement précisées en 2017 autour des principes fondateurs suivants :

- Principe n°1 : **employeur unique**
- Principe n°2 : **non sécabilité des supports mutualisés**
- Principe n°3 : **neutralisation du temps libéré**
- Principe n°4 : **anticipation et méthodologie en rétroplanning**
- Principe n°5 : **réversibilité organisée et progressive du système**
- Principe n°6 : **mutabilité du rôle et du positionnement de l' élu**
- Principe n°7 : **permanence et organisation de l'évaluation**

Les modalités financières ont quant à elles été précisées avant d'être par la suite déclinées au sein des conventions de mutualisation et d'avenants propres à chaque commune. Consécutivement à l'adoption de ces principes au cours de la séance du 11 décembre 2017, le schéma de mutualisation a fait l'objet d'une procédure d'actualisation après une présentation synthétique de ce nouveau portage au cours de la séance du 22 janvier 2018.

En 2019, le périmètre s'est élargi aux services des sports, sociaux et culturels entre la Ville d'Evron, commune nouvelle, et la Communauté de Communes. La commune de Montourtier a quitté le dispositif, suite à la création de la commune nouvelle de Montsûrs.

De nouvelles communes ont intégré cette dynamique le 1^{er} janvier 2021 : Evron, Herford, Saint-Georges-le-Fléchar, Torcé-Viviers-en-Charnie, Vaiges et Voutré.

Pour 2021, des études sont en cours pour trois communes supplémentaires : Assé-le-Bérenger, Vimarcé, Saint-Martin-de-Connée.

La première évaluation du dispositif a été lancée dès le début de l'année 2020 afin de pouvoir disposer d'un état des lieux le plus exhaustif et objectif possible, préalable nécessaire au débat qui doit se tenir à chaque début de mandature communautaire quant aux orientations à donner en matière de mutualisation.

C- Pacte de solidarité financière et fiscale (PS2F)

Depuis le 11 décembre 2017, la Communauté de communes des Coëvrons s'est dotée d'un Pacte de solidarité financière et fiscale dont les principaux objectifs sont de :

- tenir compte du nouvel espace de solidarité et de développement intercommunal, et instaurer de nouvelles solidarités financières,
- prendre en considération l'évolution du contexte financier et ce notamment suite à la mise en place de la CRFP (contribution au redressement des finances publiques),
- réexaminer les relations financières au sein du bloc communal,
- préserver la capacité à agir de la Communauté de communes, bien commun de l'ensemble des communes.

En 2018, les travaux de la commission de suivi du PS2F ont porté sur les items suivants, confirmés par des délibérations prises en 2019 :

- FPIC : confirmation de la règle de partage de l'enveloppe plus favorable pour les communes (54 % pour CC et 46 % pour les communes) et d'une ventilation entre elles neutralisant l'effet de la mutualisation sur leur potentiel financier
- SERVICES TECHNIQUES COMMUNS : début en 2019 de la fin de la dotation aux communes par cinquième.
- REVISION DES EQUIPEMENTS TRANSFERES : les AC correspondantes ont été réduites et les soultes ont été calculées et validées
- NOUVELLE ATTRIBUTION DES FONDS DE CONCOURS : L'enveloppe est réduite à 1 075 000 € en faveur d'un abondement complémentaire à la DSC
- DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE (DSC) : Versée à hauteur de 125 k€ en 2019, elle a été portée à 350 k€ dès 2020. L'ancienne DSC versée précédemment aux communes de l'ex CCPE, dont Evron, est en cours d'extinction, la dernière annuité sera versée en 2022.



Pour la commune nouvelle d'Evron, l'impact financier de l'extinction de la DSC antérieure, cumulée à la mise en place de la nouvelle DSC et sa revalorisation, est le suivant :

DSC	DSC 2017	DSC 2018	DSC 2019	DSC 2020	DSC 2021	DSC 2022	DSC 2023
EVRON	868 867 €	724 056 €	579 245 €	434 434 €	269 622 €	144 811 €	
CHÂTRES-LA-FORÊT	78 599 €	65 500 €	52 401 €	39 301 €	26 203 €	13 103 €	
SAINT-CHRISTOPHE-DU-LUAT	66 104 €	55 086 €	44 068 €	33 050 €	22 032 €	11 014 €	
ANCIENNE DSC	1 013 570 €	844 642 €	675 714 €	506 785 €	317 857 €	168 928 €	- €
NOUVELLE DSC			37 911 €	102 955 €	102 955 €	102 955 €	102 955 €
TOTAL EVRON COMMUNE NOUVELLE			713 625 €	609 740 €	420 812 €	271 883 €	102 955 €

- TAXE D'AMENAGEMENT (TA) : Les modalités pratiques de la mise en application du dispositif de reversement à la Communauté de Communes de la TA perçue sur les ZA-ZI concernées est initiée pendant le 4^{ème} trimestre 2020.

II- LA SITUATION BUDGETAIRE DE LA COLLECTIVITE

Comme évoqué en préambule du présent rapport, et à l'instar de la Communauté de communes des Coëvrons, la commune d'Evron s'est dotée, dès l'exercice budgétaire 2020, d'un nouveau système de gestion interne articulant le budget autour d'une lecture beaucoup plus politique que technique.

Concrètement, chaque axe politique prioritaire du Projet de mandat municipal se décline désormais autour d'une ou plusieurs missions ou politiques publiques incluant elles-mêmes un ou plusieurs programmes liés à ces mêmes politiques. Ces derniers intègrent ensuite un nombre plus ou moins important d'actions pilotées par un ou plusieurs services. Au final, l'articulation est la suivante :

Mission (ou politique publique) → Programme → Action

Cette nouvelle segmentation de l'action communale délivre ainsi une lecture plus aisée et transparente des budgets tout en facilitant la mesure et l'analyse des mouvements entre exercices et ce, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ainsi, le budget primitif 2021 reprend cette nouvelle logique de même que les notes de synthèse préparatoires à chaque conseil intègrent cette articulation afin de permettre une meilleure compréhension des délibérations (*cf.* action 6 de l'Axe 3 du rapport Sciences Po sur la Démocratie communautaire).

Cette transformation d'ampleur a également été mise à profit par les membres du bureau municipal et leurs services pour doter la collectivité de projets pluriannuels (appelés PAP) bénéficiant d'une évaluation embarquée afin de mesurer les effets des mesures prises.

In fine, l'ensemble de ce nouveau système de gestion permet un meilleur pilotage des politiques publiques, ce dernier étant mesurable : on parle alors de « pilotage des politiques publiques par la performance » ou, de manière abrégée, de **5P**. L'ensemble des tableaux et figures qui suivent reprennent désormais cette nouvelle organisation.

1. Le budget général

A- La section de fonctionnement

1. *Vue d'ensemble des charges générales (011 ; 014 ; et une part de 65), nettes des produits (70 ; 74 ; 75) :*

Une première approche des prévisions établies par les services permet d'évaluer la charge nette de fonctionnement de ceux-ci, en comparaison de celle établie en 2020. Les dépenses, tant générales que salariales, sont identifiées par programme, ainsi que les recettes afférentes qui viennent en déduction, permettant une approche du coût net de ceux-ci :

Envoyé en préfecture le 24/12/2020

Reçu en préfecture le 24/12/2020

Affiché le



ID : 053-200084697-20201126-DEL202091A-DE

Mission	Programme	Coût Net calculé hors RH 2020	coût net RH 2020	Net 2020	Coût Net calculé hors RH 2021	coût net RH 2021	Net 2021	% évolution	montant
	AA-APPUI AUX PROJETS ECONOMIQUES	17 380	20 948	38 328	15530	21332	36 862		
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE		17 380	20 948	38 328	15 530	21 332	36 862	-3,82%	-1 466
	CA-PILOTAGE TECHNIQUE	0		0	910	0	910		910
	CB-INTERVENTIONS TECHNIQUES	931 695	1 398 361	2 330 056	968 119	1 372 138	2 340 257	0,44%	10 201
C-PATRIMOINE TECHNIQUE		931 695	1 398 361	2 330 056	969 029	1 372 138	2 341 167	0,48%	11 111
	DD-CAMPING	12 730	14 051	26 781	8 770	14 000	22 770	-14,98%	-4 011
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE		12 730	14 051	26 781	8 770	14 000	22 770	-14,98%	-4 011
	EB-PATRIMOINE EVRONNAIS	97 475	34 816	132 291	110 770	36 136	146 906	11,05%	14 615
	EC-PRÉSERVATION ET VALORISATION D	8 508		8 508	8 540	0	8 540	0,38%	32
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL		105 983	34 816	140 799	119 310	36 136	155 446	10,40%	14 647
	FC-VIE CULTURELLE	56 110		56 110	45 140	0	45 140	-19,55%	-10 970
F-RAYONNEMENT CULTUREL		56 110	0	56 110	45 140	0	45 140	-19,55%	-10 970
	GA-SPORTS ET ASSOS	266 575	132 033	398 608	247 130	130 017	377 147	-5,38%	-21 461
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF		266 575	132 033	398 608	247 130	130 017	377 147	-5,38%	-21 461
	IA-SANTE	290	0	290	290	0	290	0,00%	0
I-DEVELOPPEMENT DE LA SANTE		290	0	290	290	0	290	0,00%	0
	JA-PETITE ENFANCE	-285 540	676 186	390 646	-296 700	716 443	419 743	7,45%	29 097
	JB-INTERVENTIONS & ACTIONS SOCIAL	-45 982	246 652	200 670	-54 322	236 313	181 991	-9,31%	-18 679
J-SOLIDARITES TERRITORIALES		-331 522	922 838	591 316	-351 022	952 756	601 734	1,76%	10 418
	KA-PLANIFICATION TERRITORIALE	5 150	45 966	51 116	5 450	0	5 450	-89,34%	-45 666
	KB-STRATÉGIE FONCIÈRE	10 530	28 049	38 579	11 970	77 044	89 014	130,73%	50 435
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		15 680	74 015	89 695	17 420	77 044	94 464	5,32%	4 769
	LA-POLITIQUE DE L'HABITAT	0	0	0	240	0	240		240
L-DEVELOPPEMENT LOCAL		0	0	0	240	0	240		240
	MA-COORDINATION GENERALE	19 500	89 107	108 607	19 400	90 815	110 215	1,48%	1 608
	MB-CONSEIL DE GESTION	450	27 648	28 098	100	27 801	27 901	-0,70%	-197
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF		19 950	116 755	136 705	19 500	118 616	138 116	1,03%	1 411
	NA-ADMINISTRATION GENERALE	21 330	67 411	88 741	21 010	88 309	109 319	23,19%	20 578
	NB-INSTANCES DECISIONNELLES	4 570		4 570	4 740	0	4 740	3,72%	170
N-GOUVERNANCE		25 900	67 411	93 311	25 750	88 309	114 059	22,24%	20 748
	OA-RESSOURCES HUMAINES	20 300	223 644	243 944	4 810	249 503	254 313	4,25%	10 369
	OB-FINANCES COMMANDE PUBLIQUE	17 920	193 453	211 373	100	179 403	179 503	-15,08%	-31 870
	OC-INFORMATIQUE TELEPHONIE	69 350	51 223	120 573	97 790	54 618	152 408	26,40%	31 835
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR		107 570	468 320	575 890	102 700	483 525	586 225	1,79%	10 335
	PA-COMMUNICATION	25 700	85 891	111 591	26 900	87 775	114 675	2,76%	3 084
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL		25 700	85 891	111 591	26 900	87 775	114 675	2,76%	3 084
	QA-ACCOMPAGNEMENT DES ÉLUS	200	25 458	25 658	0	26 866	26 866	4,71%	1 208
Q-ELUS LOCAUX		200	25 458	25 658	0	26 866	26 866	4,71%	1 208
	RA-"AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOL"	182 734	886 925	1 069 659	157 329	941 888	1 099 217	2,76%	29 558
R-BLOC SCOLAIRE		182 734	886 925	1 069 659	157 329	941 888	1 099 217	2,76%	29 558
	SA-CITOYENNETÉ	32 801	363 783	396 584	23 056	328 485	351 541	-11,36%	-45 043
S-PROXIMITES		32 801	363 783	396 584	23 056	328 485	351 541	-11,36%	-45 043
	ZZ-NON VENTILABLE	-25 026	36 400	11 374	1 570	34 860	36 430	220,31%	25 056
Z-NON VENTILABLE	<i>Commun</i>	-25 026	36 400	11 373	1 570	34 860	36 430	220,31%	25 057
		1 444 750	4 648 005	6 092 754	1 428 642	4 713 747	6 142 389	0,81%	49 635
					-1,11%	1,41%			

2. Les charges de personnel (012 ou 014)

Les choix juridiques opérés quant à la mutualisation sur le territoire (par le truchement de l'employeur unique et du service commun) ont conduit à l'annihilation formelle de ce chapitre pour les budgets des communes ayant rejoint le dispositif : aussi, celui de la commune d'Evron n'échappe pas à ce constat. S'il est vrai que cette option complexifie ainsi la lisibilité et la lecture de ce chapitre à une échelle strictement communautaire mais également communale, l'arrêt de clef de répartition des charges de mutualisation est désormais de nature à objectiver les charges respectives. Les paragraphes ci-dessous, hormis la masse salariale attribuée à la ville d'Evron, reprennent par conséquent les éléments d'analyse propres à la Communauté de Communes.

i- La structure générale des effectifs

La mutualisation des services est à l'œuvre entre la CC des Coëvrons et la commune d'Evron depuis le 1^{er} janvier 2016. Des agents sont ainsi affectés au sein des services supports de la Communauté de communes des Coëvrons mais aussi, depuis le 1^{er} janvier 2019, dans toutes les politiques sectorielles à l'exception des Missions évronnaises de proximité.

La masse salariale de ces services fait l'objet d'une répartition en fonction des critères fixés au schéma de mutualisation et plus précisément de clefs de répartition détaillées dans la convention liant les deux parties.

ii- Evolution prévisionnelle des charges de personnel

La masse prévisionnelle 2021 pour la commune d'Evron est estimée à 4 714 k€, nette de charges remboursables :

SYNTHESE GLOBALE 2020/2021		Services de proximité	
EVRON			
014	014- Prév Affectés par service	Non affectés par service ou collectivité	014- EVRON
012-Année 2020	2 293 063,81 €	36 399,81 €	2 329 463,62 €
012-Année 2021	2 346 657,80 €	34 860,13 €	2 381 517,93 €
012-écart 2021/2020	53 593,99 €	- 1 539,68 €	52 054,31 €
	2,34%	-4,23%	2,23%

EVRON			
013-74	013- Affectés par service	Non affectés par service ou collectivité	014- EVRON
013-Année 2020	81 682,46 €	- €	81 682,46 €
013-Année 2021	74 332,22 €	- €	74 332,22 €
013-écart 2021/2020	- 7 350,24 €	- €	- 7 350,24 €
	-9,00%		-9,00%

Attribution de compensation			
AC supports- Pôles mutualisés-STC	Charges AC Supports EVRON		Charges supports Charges AC Supports EVRON
AC 2020	2 400 222,15 €		2 400 222,15 €
AC 2021	2 406 560,81 €		2 406 560,81 €
Ecart AC 2021/2020	6 338,67 €	- €	6 338,67 €
			0,26%

EVRON			
Charge nette (014-(013+74)- AC	Affectés par service	Non affectés par service ou collectivité	012- EVRON
Charge nette- année 2020	4 611 603,50 €	36 399,81 €	4 648 003,31 €
Charge nette- année 2021	4 678 886,39 €	34 860,13 €	4 713 746,52 €
Charge nette- écart 2021/2020	67 282,89 €	- 1 539,68 €	65 743,22 €
% évolution charge nette 2021/2020	1,46%	-4,23%	1,41%

Ces sommes, dites « charges directes », comptabilisées initialement par la Communauté de Communes des Coëvrans, lui sont remboursées par le mécanisme des Attributions de Compensation, augmentées de charges dites « indirectes ». Ces dernières concernent uniquement les services mutualisés, pour lesquels les charges à caractère général (011) sont réparties selon les clés définies par la convention de mutualisation et ses avenants.

iii- Le temps de travail

Depuis sa création au 1er janvier 2013, tous les agents de la Communauté de communes appliquent le temps de travail réglementaire de 1607 heures par an (sauf les enseignants d'éducation artistique dont la durée de service relève des dispositions spécifiques à leur cadre d'emploi), par année civile et pour un temps complet.

iv- Les avantages en nature et sociaux

Il n'y a plus d'avantage en nature « logement » attribué aux agents du fait que la gestion du camping municipal d'Evron a été externalisée en 2020.

Comme avantage social, la CC attribue des titres de restauration aux agents demandeurs, dans la limite de 10 par mois. Les tickets restaurant sont d'une valeur nominale par l'employeur. Depuis octobre 2019, la carte « Chèque Déjeuner » est mise en place : 280 agents en bénéficient pour un total moyen de 26000 titres distribués par an. Il n'est pas prévu dans le budget primitif 2021 de modifier les prestations sociales dont bénéficient les agents.

v- Le régime indemnitaire

Afin de poursuivre le déploiement du RIFSEEP (Régime indemnitaire lié aux fonctions, sujétions, à l'expertise et à l'engagement professionnel), l'exercice 2021 sera mis à profit pour étendre à tous les agents relevant de l'employeur unique les critères permettant de déterminer l'amplitude indemnitaire possible, par catégorie et grade.

Le sujet a déjà été présenté à nos partenaires sociaux au cours de la séance du Comité technique du 25 septembre 2019 en discutant des enjeux que ce dossier pose et plus particulièrement l'équité de traitement (antériorité des pratiques des anciens employeurs, parcours personnels, plus-value apportée aux fonctions occupées...) et l'implication des managers dans le processus.

vi- L'égalité hommes / femmes au regard des effectifs et des rémunérations

- Sur les effectifs :

La moyenne d'âge globale est de 44 ans pour les femmes et pour les hommes

Au-delà des éléments de distinction hommes / femmes précédemment détaillés, il ressort que, sur les emplois de catégorie A au 31 décembre 2019, la parité n'est pas respectée, en faveur des femmes, puisque sur les 28 postes permanents pourvus à cette date, 18 sont occupés par des femmes (12 titulaires), et donc 10 sont occupés par des hommes (9 titulaires).

La répartition H/F sur les postes de Direction générale EVRON/COEVRONS : 1 DGS (homme), 5 DGA (3 femmes, 2 hommes) et un responsable Proximité pour EVRON (homme) (en catégorie A). La moyenne d'âge est de 48 ans avec une amplitude allant de 39 à 57 ans.

Au sein des différentes directions, les DG et le responsable MEP sont secondés de responsables de service (seuls sont identifiés les responsables dépendant directement d'un DG). Au 1^{er} octobre 2020, l'état de ces effectifs est le suivant :

	Hommes	Femmes	Total
DGS	1 (A)	1 (B)	2
DGA infrastructures	1 DGA (A) 1 (A) 2 (B)	1 en CDD (A)	5
DGA ressources	0	1 DGA (A) 2 (A) 1 (B)	4
DGA culture, jeunesse et sport	1 DGA (A) 1 (A) 2 (B)	2 (A)	6
DGA aménagement et développement	3 (A)	1 DGA (A) 1 (B) 1 (C)	6

DGA affaires sociales et de santé	1 (B) 1 (C)	1 DGA (A) 2 (A)	
Commune Evron mutualisée en RH	1 (A) 2 (B)	2 (C)	5
Total	17 dont 9 (A)	16 dont 10 (A)	33 dont 19 (A)

- *En matière salariale : (éléments 2019)*

En ce qui concerne les salaires en catégorie A (hors Régie des eaux des Coëvrans car une partie des agents est recrutée par la Régie en contrat de droit privé et les agents communautaires fonctionnaires sont mis à disposition de la Régie), on observe que les femmes se voient attribuer des revenus un peu inférieurs à ceux des hommes (revenus de décembre 2018, moyenne générale rapportée en temps complet sur l'année, hors chargé/es de mission ou uniquement sur les postes de directeur/trice général/e.

	Nombre / %	Répartition des rémunérations	Pour la partie régime indemnitaire	Mini-maxi annuel du régime indemnitaire (hors nov.)
Catégorie A	21 = 100%			
FEMMES	12 = 57%	54.78%	49.89%	1700-16300 €
HOMMES	9 = 43%	45.22%	50.11%	0-24700 €

On peut constater que si la part de femmes en catégorie A est supérieure à celle des hommes, l'écart diminue en matière de rémunération et la tendance s'inverse même sur la partie « régime indemnitaire ». A noter cependant une disparité de part et d'autre dans l'attribution du régime indemnitaire, où le statut (CDI ou titulaire) et la réalité des missions et du niveau d'encadrement jouent un rôle.

- *Autres éléments d'action en matière d'égalité hommes / femmes :*

Pour mémoire, comme première action menée en faveur d'un objectif de mixité, la féminisation des noms de métiers a été généralisée dans la présentation du tableau des emplois et des effectifs depuis le 1er janvier 2016.

Il est également indiqué que la CC dispose d'annexes au règlement intérieur et d'un protocole ARTT qui permet une latitude horaire assez importante au sein des services administratifs, services qui regroupent une large majorité de femmes et qui favorise l'adéquation du temps de travail professionnel avec les nécessités de la vie familiale (arrivées possibles entre 8h et 9h30 le matin, 13h et 14h l'après-midi et départs possibles entre 11h30 et 13h le midi, 16h30 et 18h le soir) tout en pouvant travailler 35, 36, 37 ou 39 heures hebdomadaires.

Au sein des services techniques, l'unité Centre (EVRON) a réaménagé les vestiaires du pôle Espaces Verts pour permettre l'accueil de femmes dans un vestiaire qui leur est propre.

Le télétravail, expérimenté en 2019 par 14 femmes, a poursuivi sa mise en œuvre en 2020 avec 29 agents (dont 5 hommes), avec comme bénéficiaires identifiés un gain de productivité grâce à une meilleure concentration, moins de temps de trajet donc moins de fatigue et de stress, mais également une meilleure qualité de vie au travail (grâce à un meilleur équilibre vie privée/vie professionnelle). Il sera poursuivi en 2021, d'autant qu'à cause du confinement sanitaire du printemps dernier, beaucoup de personnels administratifs l'ont de fait expérimenté de fait. 62 demandes sont en cours d'instruction pour 2021, dont 10 sont présentées par des hommes

La conclusion de ces éléments laisse apparaître que l'égalité hommes/femmes ou femmes/hommes est plutôt bien respectée au sein de la politique RH de la CC des Coëvrons. Une politique corrective particulière à proposer en la matière, même si réglementairement un plan d'action triennal sera à préparer en 2021.

3. Les autres charges de gestion (65)

Ces charges sont constituées essentiellement des indemnités aux élus, des contributions à la Régie des Eaux (42.5 k€) et à l'OGEC (157 k€), ainsi que des subventions versées aux associations. Pour ces dernières, l'enveloppe globale attribuée en 2020 reste constante pour 2021, soit 140 k€.

4. Les recettes fiscales et dotations

L'année 2020 est l'année où la fiscalité a pris effet sur le nouveau périmètre de la commune nouvelle, avec des taux moyens pondérés résultant des anciens taux. Aussi, les seules évolutions de recette proviennent de l'évolution des bases.

En 2021, le produit de la taxe d'habitation sera remplacé par la part taxe foncière sur le bâti du département, avec application d'un coefficient correcteur inférieur à 1 pour ce qui concerne la commune d'Evron.

La DGF continuera, pour la dernière fois, à bénéficier de l'effet « commune nouvelle » en 2021, notamment en regard de la DSR. La commune nouvelle a perçu 1 767 k€ en 2019, 1 903 k€ en 2020 et 2 022 k€ sont attendus en 2021.

5. Les recettes de gestion et subventions

Etroitement liées aux dépenses engagées pour le fonctionnement des services et les politiques publiques à mener, ces recettes sont prudemment estimées en 2021 en raison du contexte sanitaire actuel.

B- La section d'investissement

Les dépenses d'investissement sont essentiellement constituées de :

- Remboursement du capital de l'emprunt
- Opérations récurrentes dont notamment les matériels et mobiliers des divers DGA, du matériel informatique et des logiciels, le gros entretien de voirie et réseaux, des travaux sur les bâtiments communaux
- Opérations ponctuelles, dont la plupart sont déjà présentes au PPI en 2019 et font l'objet d'AP/CP. En 2021, viendront s'y ajouter notamment l'aménagement d'une MAM à Saint-Christophe-du-Luat, le projet ZAC de la gare, le projet de Zone Verte II

1. Les opérations d'investissement en AP/CP en cours :

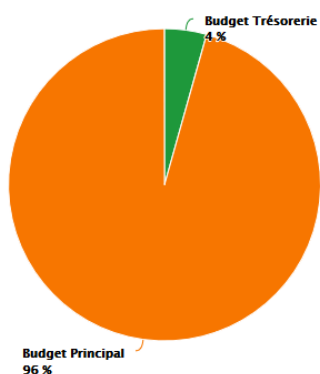
	Période	Montant AP	Montants antérieurs à 2020	CP 2020	CP 2021	CP 2022
OP 296 VOIRIE	2015-2020	3 316 000,00	2 980 389,79	335 610,21		
OP 303 RENOVATION TOITURES	2016-2020	330 000,00	305 459,23	24 540,77		
OP 298 NOUVELLE SALLE DE SPORTS	2017-2020	4 060 000,00	3 930 169,83	129 830,17		
OP 304 AMENAGEMENT TERRAINS POUR CONTENEURS	2017-2020	410 050,00	329 021,71	81 028,29		
OP 304 AMENAGEMENT TERRAINS POUR CONTENEURS	2020-2022	450 000,00		150 000,00	150 000,00	150 000,00
OP 168 TVX RENOVATION BALUSTRADE, OUVERTURE SUP FACADE SUD, TRAITEMENT AIR CHAPELLE ST CREPIN BASILIQUE	2017-2020	490 000,00	31 418,64	458 581,36		
OP 168 TVX RENOVATION BALUSTRADE, OUVERTURE SUP FACADE SUD, TRAITEMENT AIR CHAPELLE ST CREPIN BASILIQUE	2021-2022	300 000,00			20 000,00	280 000,00
OP 309 TRAVAUX DE VOIRIE BOULEVARD FOCH ET ROUTE DE LAVAL	2019-2021	3 553 000,00	18 776,71	2 731 223,29	803 000,00	

2. Une nouvelle opération d'investissement en AP/CP prévue en 2021

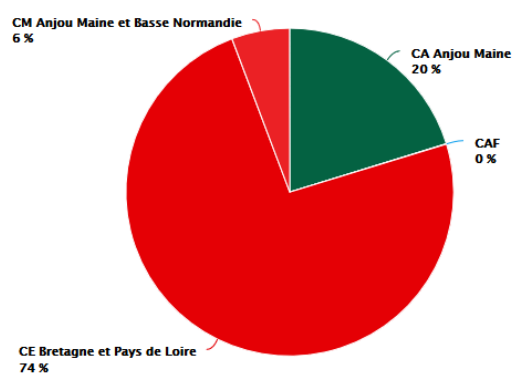
	Période	Montant AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
OP 296-21-24 VOIRIE 2021-2024	2021-2024	1 340 000,00	255 000,00	255 000,00	330 000,00	500 000,00

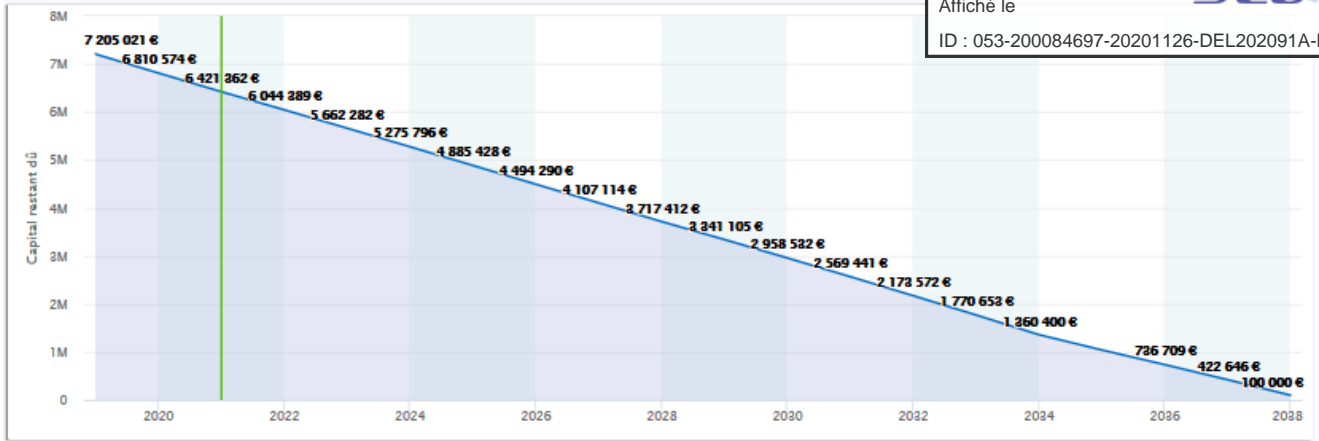
C- Situation de l'endettement au 31/12/2020

Répartition par budget au 31/12/2020



Répartition par banque au 31/12/2020





Le stock de dette est constitué uniquement d'emprunts à taux fixe. Le capital restant dû (6 421 k€ au 31/12/2020) décroît de façon linéaire, reflète d'une dette jeune et constituée de peu d'emprunts : le levier d'endettement demeure donc contraint.

Les garanties d'emprunts sont les suivantes :

Au 01/01/2020

Désignation du bénéficiaire	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2020	Annuité au cours de l'exercice 2020	
			En intérêts	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	- €	- €	- €	- €
HOPITAL D'EVRON	1 143 367,63 €	145 534,23 €	5 620,18 €	71 804,97 €
HOPITAL D'EVRON	542 000,00 €	115 175,00 €	3 576,99 €	27 100,00 €
MAS LE BEL AUBEPIN	100 000,00 €	- €	- €	- €
ASSOC. PERRINE THULARD	1 650 000,00 €	1 045 000,00 €	48 383,50 €	55 000,00 €
HOPITAL D'EVRON	300 000,00 €	174 703,76 €	5 645,43 €	14 974,81 €
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)	3 735 367,63 €	1 480 412,99 €	63 226,10 €	168 879,78 €
LOGIS FAMILIAL MAYENNAIS SA	300 000,00 €	250 481,48 €	3 381,50 €	6 560,52 €
LE NYMPHEA HABITAT JEUNES SERVICES	66 670,00 €	62 226,00 €	- €	4 444,00 €
LE NYMPHEA HABITAT JEUNES SERVICES	100 000,00 €	93 333,00 €	- €	6 667,00 €
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social	466 670,00 €	406 040,48 €	3 381,50 €	17 671,52 €
TOTAL DES EMPRUNTS GARANTIS	4 202 037,63 €	1 886 453,47 €	66 607,60 €	186 551,30 €



Les garanties d'emprunt entrent dans la catégorie des engagements hors bilan, parce qu'une collectivité peut accorder sa caution à une personne morale de droit public ou privé pour faciliter la réalisation des opérations d'intérêt public. Le fait de bénéficier d'une garantie d'emprunt facilite l'accès au crédit des bénéficiaires de la garantie ou leur permet de bénéficier d'un taux moindre.

La collectivité garante s'engage, en cas de défaillance du débiteur, à assumer l'exécution de l'obligation, ou à payer à sa place les annuités du prêt garanti.

La réglementation encadre de manière très stricte les garanties que peuvent apporter les collectivités et les EPCI.

2. Les budgets annexes

Les budgets annexes sont au nombre de 6 :

- le budget « Trésorerie » qui trace les écritures relatives au bâtiment abritant la Trésorerie. Il est loué par la commune au Trésor Public. Une subvention d'équilibre du budget général est versée chaque année car le loyer ne couvre pas l'annuité d'emprunt et les charges à caractère général.
- le budget « Lotissement le Haut Coteau » commune délégué d'Evron, en cours de commercialisation.
- le budget « Lotissement des Serres » : Après abandon du projet de contournement d'Evron, les terrains devront être viabilisés avant une prochaine commercialisation.
- le budget « Lotissement des Orchidées », commune déléguée Saint-Christophe-du-Luat, en cours de commercialisation, la deuxième tranche est ouverte.
- un budget annexe « Allée du Camp » est en cours de viabilisation, pour un lotissement d'habitation.
- un budget annexe « Gendarmerie » a été créé en 2020, pour la construction d'un nouveau bâtiment.

Le budget CCAS (hors budget communal)

- Le personnel CCAS a été transféré au 1^{er} janvier 2016 à la Communauté de communes des Coëvrons.
- Ce budget reçoit une subvention d'équilibre du budget de la ville.

III- LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA COLLECTIVITE

1. La prospective financière

La prospective financière est un outil de pilotage et d'aide à la décision qui permet d'anticiper la trajectoire financière de moyen terme de la collectivité.

Au-delà de cet aspect technique, elle permet le déploiement d'une véritable stratégie financière pour le mandat. Dans ce cadre, la collectivité peut déterminer des niveaux de référence pour les deux ou trois indicateurs financiers qui lui permettront de piloter la programmation de ses équipements dans le respect des grands équilibres financiers pour déterminer le montant des investissements supplémentaires envisageables en cas d'évolution plus favorable ou, au contraire, de mesurer l'impact d'éventuels aléas sur la prospective financière, afin de prévoir précocement les mesures correctrices potentielles.

Elle ne constitue aucunement un carcan figé mais, au contraire, une organisation souple permettant des adaptations rapides en cas d'imprévus ou d'impondérables : en aucune manière elle ne peut être considérée comme un budget "bis" et/ou futur.

A- Hypothèses de bouclage de la prospective 2018 à 2020

Pour mémoire, les hypothèses de gestion fixées depuis 2018 sont :

- Limiter la durée de désendettement au maximum à 7 ans
- Pas d'augmentation des taux de fiscalité
- Fixer des hypothèses de gestion et de progression à hauteur de +2%/an dès 2019 pour les frais de personnel et +2% pour le chapitre 011, inflation comprise.
- Augmentation annuelle d'environ 1,5 à 2 % des tarifs des produits des services
- Disposer d'un fonds de roulement (EGC) de 800 k€

B- Actualisation des hypothèses de gestion pour la prospective 2021

A l'examen des orientations budgétaires pour 2021, intégrant l'actualisation de la prospective pluriannuelle des investissements (PPI), les hypothèses de gestion et de progression doivent être confirmées.

Les principales hypothèses de gestion, intégrées à la prospective ci-après, devraient être les suivantes :

- **Sur les dépenses :**
 - chapitre 011 et 65 en partie : charges à caractère général : en net -1,11 % / BP 2020 (inflation comprise) en 2020, puis 1,5 % par la suite,
 - chapitre 012 charges de personnel spécifiques ville d'Evron : +1,41 / BP 2020 et + 2% sur les années suivantes,
- **Sur les recettes :**
 - Pas d'évolution sur les recettes d'activité des services
- **Sur les ratios financiers :**
 - Encours dette/épargne brute : < 7 ans
 - Disposer d'un fonds de roulement (EGC) de 800 k€

Les projections d'évolution de la fiscalité font apparaître une probable progression des bases foncières à +1 % et une augmentation des mêmes bases physiques à +0,5 %.

Au regard de ces éléments, les principales tendances en matière d'évolution des postes indiqués sont détaillées dans les parties ci-après, sachant que les dépenses intègrent une progression de la dette liée aux investissements programmés.

2. L'évolution prévisionnelle de la section de fonctionnement

PRODUITS DE FONCTIONNEMENT

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits fonctionnement courant stricts	8 428	8 169	8 155	8 125	8 067	8 181	8 297	8 416
Impôts et taxes	4 321	4 182	4 389	4 281	4 154	4 197	4 240	4 284
Contributions directes	2 383	2 439	2 798	2 839	2 882	2 924	2 968	3 012
Dotations communautaires reçues	714	613	421	272	103	103	103	103
AC reçue	0	0	0	0	0	0	0	0
DSC reçue	714	613	421	272	103	103	103	103
Reversements conventionnels reçus	0	0	0	0	0	0	0	0
TEOM	0	0	0	0	0	0	0	0
Versement transport	0	0	0	0	0	0	0	0
Reversement FNGIR	796	752	752	752	752	752	752	752
Attribution FPIC	94	93	92	92	92	92	92	92
Solde impôts et taxes	335	286	326	326	326	326	326	326
Dotations et participations	3 147	3 154	2 958	3 029	3 092	3 156	3 222	3 291
DGF	1 767	1 903	2 022	2 094	2 158	2 224	2 291	2 362
Fonds de péréquation divers	0	12	12	12	12	12	12	12
Compensations fiscales	341	355	11	12	12	12	12	12
Compensations pertes bases	0	0	0	0	0	0	0	0
DCRTP	415	414	412	410	408	407	405	403
FCTVA fct	14	14	12	12	12	12	12	12
Dotation COVID		0	0					
Solde participations diverses	609	457	489	489	489	489	489	489
Autres produits de fct courant	960	832	808	815	821	828	835	841
Produits des services	740	623	608	612	617	621	626	630
Produits de gestion	220	209	201	203	205	207	209	211
Produits divers d'exploitation	0	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de charges	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits de fonctionnement courant	8 428	8 169	8 155	8 125	8 067	8 181	8 297	8 416
Produits exceptionnels larges	114	14	160	14	14	14	14	14
Produits financiers divers	0	0	0	0	0	0	0	0
Produits exceptionnels	114	14	160	14	14	14	14	14
Produits de fonctionnement	8 542	8 183	8 316	8 139	8 081	8 196	8 311	8 430

CHARGES DE FONCTIONNEMENT LARGES

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Charges fonctionnement courant strictes	2 663	3 016	3 031	3 067	3 104	3 141	3 179	3 217
Charges à caractère général	2 016	2 377	2 398	2 434	2 470	2 507	2 545	2 583
Charges de personnel	52	15	9	10	10	10	10	10
Autres charges de gest° courante (yc groupes d'élus)	595	624	624	624	624	624	624	624
Autres charges fct courant	0	0	0	0	0	0	0	0
Atténuations de produits	3 525	3 395	3 628	3 697	3 771	3 847	3 923	4 002
AC versée	3 478	3 392	3 625	3 697	3 771	3 847	3 923	4 002
Reversements conventionnels versés	0	0	0	0	0	0	0	0
Contributions fiscales (FPIC, ...)	0	0	0	0	0	0	0	0
Contribution SRU	0	0	0	0	0	0	0	0
Prélèvement FNGIR	44	0	0	0	0	0	0	0
Prélèvement fiscal CRFP	0	0	0	0	0	0	0	0
Solde atténuations de produits	4	3	3	0	0	0	0	0
Charges de fonctionnement courant	6 188	6 411	6 659	6 764	6 875	6 987	7 102	7 219
Charges exceptionnelles larges	3	5	5	5	5	5	5	5
Frais financiers divers	0	0	0	0	0	0	0	0
Charges exceptionnelles	3	5	5	5	5	5	5	5
Charges de fonctionnement hs intérêts	6 191	6 416	6 664	6 769	6 880	6 992	7 107	7 224
Annuité de la dette	605	583	665	834	915	1 119	1 241	1 392
Intérêts	227	215	231	263	278	336	362	391
Capital	377	368	435	571	637	782	879	1 000
Charges de fonctionnement larges	6 796	7 000	7 329	7 603	7 795	8 111	8 349	8 615

3. Le programme d'investissement

Les opérations les plus importantes dont la réalisation s'étale sur plusieurs années sont traitées en AP/CP. Les programmes sont étalés sur l'ensemble de la mandature.

Cette répartition est encore susceptible d'évolution, selon les subventions potentielles qui pourront être mobilisées en complément de ce qui est déjà prévu et selon le rythme du taux de réalisation observé au fil du temps et enfin selon les capacités financières de la collectivité. Aussi, la programmation pluriannuelle des investissements détaillée ci-après reste encore indicative au stade du ROB.

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opérations directes	3 777	6 887	4 881	2 592				
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0	100	20	0	0	0	1 500	1 500
317-ACQUISITION AMENAGEMENT LOCAL COMMERCIAL REHABILITATION HALL	0	100	20	0	0	0	0	1 500
B-ENVIRONNEMENT	69	231	150	150	0	0	0	0
304-AMNGT TERRAINS CONTENEURS	69	231	150	150	0	0	0	0
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	2 313	4 741	2 309	900	775	945	945	945
255-BATIMENTS COMMUNAUX R	228	426	265	265	265	265	265	265
255-LOCAL CHATRES		20	80	0	0	0	0	0
257-MATERIEL R	184	205	285	380	180	180	180	180
430-VOIRIE RESEAUX ECLAIRAGE SIGNALISATION Sols Solipies (AP/CP)	583	336	255	255	330	500	500	500
303-RENOVATION TOITURES	121	25	0	0	0	0	0	0
309-TRX BD FOCH ET RTE LAVAL	19	2 731	803	0	0	0	0	0
313-AMENAGEMENT UT EVRON	0	250	450	0	0	0	0	0
314-EAU PLUVIALES SECTEUR VALAISIERE		130	0	0	0	0	0	0
VOIRIE ST CHRISTOPHE	27	0	0	0	0	0	0	0
77-AMENAGEMENT BOURG DE CHATRES	700	253	0	0	0	0	0	0
96-SALLE DES FETES ST CHRISTOPHE	452	365	0	0	0	0	0	0
321-AIRE DE JEUX		0	171	0	0	0	0	0
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	197	288	0	0	0	0	0	0
286-AMENAGEMENT CAMPING	197	207	0	0	0	0	0	0
286-LOGEMENT GARDIEN CAMPING		81	0	0	0	0	0	0
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	14	459	37	287	157	727	1 765	1 765
168-BASILIQUE R	14	459	20	280	150	150	150	150
CENTRE DE DECOUVERTE DE L'ABBAYE EVRON MEDIATION		0	17	7	7	7	0	0
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	915	305	1 660	645	280	0	0	0
298-NOUVELLE SALLE DES SPORTS	915	130	0	0	0	0	0	0
300-PISTE ATHLETISME	0	0	0	0	0	0	0	0
310-TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	0	85	960	0	0	0	0	0
315-CONSTRUCTION SALLE HALTEROPHILIE	0	90	600	645	0	0	0	0
DECONSTRUCTION GYMNASIUM	0	0	0	0	280	0	0	0
TERRAIN FOOTBALL CHATRES		0	100	0	0	0	0	0
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	0	0	200	10	190	81	0	0
MAM ST CHRISTOPHE	0	0	200	0	0	0	0	0
POLE PETITE ENFANCE			0	10	190	81	0	0
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	2	410	220	150	1 450	50	50	50
149-RESERVE FONCIERE R	2	20	0	50	50	50	50	50
308-REVITALISATION EVRON	0	250	0	0	0	0	0	0
316-ZONE VERTE 2	0	90	100	100	500	0	0	0
ZAC GARE	0	50	120	0	900	0	0	0
AMENAGEMENT PARC DE LA PERRIERE		0	0	0	0	0	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	33	50	50	50	0	0	0	0
ETUDES	33	50	50	50	0	0	0	0
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	230	221	125	85	85	85	85	85
264-INFORMATIQUE - TEL R	70	95	85	85	85	85	85	85
264 - INFORMATIQUE NR	0	24	0	0	0	0	0	0
297-VIDEOPROTECTION	160	102	40	0	0	0	0	0
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL		40	40	0	0	0	0	0
319-SITE INTERNET		40	40	0	0	0	0	0
R-BLOC SCOLAIRE		0	50	300	1 350	0	0	0
324-TRANSFERT DES ECOLES		0	50	150	0	0	0	0
CUISINE CENTRALE		0	0	150	1 350	0	0	0
S-PROXIMITES	1	32	20	15	15	15	15	15
311-CIMETIERE	1	32	20	15	15	15	15	15
Autres opérations d'équipement	2	11	0	0	0	0	0	0
Opérations indirectes	124	220	20	565	565	565	0	0
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	25	20	20	20	20	20	0	0
RENOVATION DE FACADES	25	20	20	20	20	20	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF		200	0	545	545	545	0	0
Participation Maison commune		200	0	545	545	545	0	0
Autres fonds de concours et subventions	99	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'équipement	3 901	7 107	4 901	3 157	4 867	2 468	4 360	4 360

DETAIL DES SUBVENTIONS

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Opérations directes	744	2 267	692	446	833	320	955	955
A-DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	0	0	0	0	0	0	375	375
317-ACQUISITION AMENAGEMENT LOCAL COMMERCIAL	0	0	0	0	0	0	0	0
REHABILITATION HALL				0	0	0	375	375
B-ENVIRONNEMENT	0	0	0	0	0	0	0	0
304-AMNGT TERRAINS CONTENEURS	0	0	0	0	0	0	0	0
C-PATRIMOINE TECHNIQUE	313	1 001	177	21	28	42	42	42
255-BATIMENTS COMMUNAUX R	28	3	0	0	0	0	0	0
255-LOCAL CHATRES		0	0	0	0	0	0	0
257-MATERIEL R	6	17	0	0	0	0	0	0
290-VOIRIE RESEAUX ECLAIRAGE SIGNALISATION Sols Solipies (AP/CP)	33	25	21	21	28	42	42	42
303-RENOVATION TOITURES	0	0	0	0	0	0	0	0
309-TRX BD FOCH ET RTE LAVAL	0	420	0	0	0	0	0	0
313-AMENAGEMENT UT EVRON	0	62	113	0	0	0	0	0
314-EAU PLUVIALES SECTEUR VALAISIERE VOIRIE ST CHRISTOPHE	0	0	0	0	0	0	0	0
77-AMENAGEMENT BOURG DE CHATRES	201	294	0	0	0	0	0	0
96-SALLE DES FETES ST CHRISTOPHE	45	180	0	0	0	0	0	0
321-AIRE DE JEUX		0	43	0	0	0	0	0
D-DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	57	137	0	0	0	0	0	0
286-AMENAGEMENT CAMPING	57	137	0	0	0	0	0	0
286-LOGEMENT GARDIEN CAMPING		0	0	0	0	0	0	0
E-RAYONNEMENT PATRIMONIAL	22	364	0	163	88	278	538	538
168-BASILIQUE R	22	364	0	163	88	88	0	0
CENTRE DE DECOUVERTE DE L'ABBAYE EVRON MEDIATION		0	0	0	0	190	538	538
G-DEVELOPPEMENT SPORTIF	430	745	460	161	30	0	0	0
298-NOUVELLE SALLE DES SPORTS	430	724	0	0	0	0	0	0
300-PISTE ATHLETISME	0	0	0	0	0	0	0	0
310-TERRAIN FOOT SYNTHETIQUE	0	21	280	0	0	0	0	0
315-CONSTRUCTION SALLE HALTEROPHILIE	0	0	150	161	0	0	0	0
DECONSTRUCTION GYMNASE	0	0	0	0	0	0	0	0
TERRAIN FOOTBALL CHATRES		0	30	0	30	0	0	0
J-SOLIDARITES TERRITORIALES	0	0	0	0	0	0	0	0
MAM ST CHRISTOPHE	0	0	0	0	0	0	0	0
POLE PETITE ENFANCE			0	0	0	0	0	0
K-AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	0	0	55	25	350	0	0	0
149-RESERVE FONCIERE R	0	0	0	0	0	0	0	0
308-REVITALISATION EVRON	0	0	0	0	0	0	0	0
316-ZONE VERTE 2	0	0	25	25	125	0	0	0
ZAC GARE	0	0	30	0	225	0	0	0
AMENAGEMENT PARC DE LA PERRIERE		0	0	0	0	0	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	0	0	0	0	0	0	0	0
ETUDES	0	0	0	0	0	0	0	0
O-SUPPORTS AUX POLITIQUES SECTOR	23	21	0	0	0	0	0	0
264-INFORMATIQUE - TEL R	3	0	0	0	0	0	0	0
264 - INFORMATIQUE NR	0	0	0	0	0	0	0	0
297-VIDEOPROTECTION	20	21	0	0	0	0	0	0
P-EVENEMENTIEL & INSTITUTIONNEL	0	0	0	0	0	0	0	0
319-SITE INTERNET		0	0	0	0	0	0	0
R-BLOC SCOLAIRE	0	0	0	75	338	0	0	0
324-TRANSFERT DES ECOLES		0	0	38	0	0	0	0
CUISINE CENTRALE		0	0	38	338	0	0	0
S-PROXIMITES	0	0	0	0	0	0	0	0
311-CIMETIERE	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres opérations d'équipement	-101	0	0	0	0	0	0	0
Opérations indirectes	0	0	0	0	0	0	0	0
L-DEVELOPPEMENT LOCAL	0	0	0	0	0	0	0	0
RENOVATION DE FACADES	0	0	0	0	0	0	0	0
M-PILOTAGE GENERAL ET DE LA PERF	0	0	0	0	0	0	0	0
Participation Maison commune		0	0	0	0	0	0	0
Autres fonds de concours et subventions	0	0	0	0	0	0	0	0
Subventions d'investissement	744	2 267	692	446	833	320	955	955

In fine, l'ensemble produit la chaîne prévisionnelle de financement suivante :

K€	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Produits de fonctionnement courant	8 428	8 157	8 179	8 105	8 047	8 159	8 273	8 392
- Charges de fonctionnement courant	6 188	6 411	6 659	6 764	6 875	6 987	7 102	7 219
= EXCEDENT BRUT COURANT (EBC)	2 240	1 745	1 520	1 341	1 173	1 171	1 171	1 173
+ Solde exceptionnel large	111	155	9	9	9	9	9	9
= Produits exceptionnels larges*	114	160	14	14	14	14	14	14
- Charges exceptionnelles larges*	3	5	5	5	5	5	5	5
= EPARGNE DE GESTION (EG)	2 351	1 901	1 529	1 350	1 182	1 181	1 180	1 183
- Intérêts	227	215	225	262	278	337	364	393
= EPARGNE BRUTE (EB)	2 124	1 685	1 304	1 087	903	843	817	789
- Capital	377	368	418	569	635	782	880	1 002
= EPARGNE NETTE (EN)	1 746	1 317	886	519	268	62	-63	-213

Sur les bases précitées, il se dégage une vue globale ainsi projetée au regard des principaux ratios de gestion :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	-0,5%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Produit fiscal strict	1 957	2 382	2 439	2 798	2 838	2 880	2 922	2 964	3 008
Autres impôts et taxes	1 886	1 939	1 744	1 590	1 442	1 273	1 273	1 273	1 273
Dotations et participations	2 587	3 147	3 142	2 982	3 010	3 074	3 136	3 202	3 271
Autres produits fct courant	808	960	832	808	815	821	828	835	841
Produits exceptionnels larges	91	114	160	14	14	14	14	14	14
Produits de Fonctionnement	7 329	8 542	8 317	8 193	8 119	8 062	8 173	8 288	8 407
Ev°réelle Charges fct courant strictes	-0,9%	10,1%	12,1%	-0,5%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Charges fct courant strictes	2 397	2 663	3 016	3 031	3 067	3 104	3 141	3 179	3 217
Atténuations de produits	3 301	3 525	3 395	3 628	3 697	3 771	3 847	3 923	4 002
Ch. exceptionnelles larges	40	3	5	5	5	5	5	5	5
Annuité de dette	460	605	583	643	831	914	1 119	1 244	1 395
Ch. de Fonctionnement larges	6 199	6 796	7 000	7 307	7 600	7 793	8 111	8 351	8 619
Epargne nette	1 130	1 746	1 317	886	519	268	62	-63	-213
Rec.Inv. hs Emprunt	1 683	1 790	3 440	1 340	1 579	2 054	784	1 685	1 311
Var Excédent	-118	-366	-1 289	-171	0	0	0	0	0
Dép Inv. hs Capital	4 431	3 902	7 113	4 901	3 157	4 867	2 468	4 360	4 360
Dép Inv. hs Dette	4 431	3 902	7 113	4 901	3 157	4 867	2 468	4 360	4 360
Dépenses directes d'équipt	4 307	3 777	6 887	4 881	2 592	4 302	1 903	4 360	4 360
Fonds de concours	123	124	220	20	565	565	565	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement (Cpt 2046)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	1	1	6	0	0	0	0	0	0
Emprunt	1 500	0	1 067	2 504	1 060	2 545	1 623	2 738	3 262
Variables de pilotage	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ep brute	1 386	2 124	1 685	1 304	1 087	903	843	817	789
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	4,7	3,1	4,3	7,1	9,0	12,9	14,9	17,6	21,1
DSC reçue	724	714	613	421	272	103	103	103	103
EGC	1 575	2 260	971	800	800	800	800	800	800

le tendanciel est bâti en considérant une réalisation à 100 % des inscriptions de crédits en investissement et en fléchant au mieux les subventions possibles

Compte tenu de la création de la commune nouvelle, la DGF progresse. Malgré tout, l'épargne de gestion se dégrade lentement.

L'épargne nette quant à elle chute très vite et ne peut absorber le programme d'investissement tel qu'il est annoncé en première intention, le recours à l'emprunt dégradant ce ratio pour les exercices suivants.

Une seconde simulation prévoyant une augmentation de 2 points de la taxe foncière dès 2021 donnerait la situation suivante :

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ev° Taux d'Imposition	0,0%	-0,5%	0,0%	6,4%	0,0%				
Produit fiscal strict	1 957	2 382	2 439	3 007	3 051	3 095	3 141	3 187	3 233
Autres impôts et taxes	1 886	1 939	1 744	1 590	1 442	1 273	1 273	1 273	1 273
Dotations et participations	2 587	3 147	3 142	2 982	3 010	3 074	3 136	3 202	3 270
Autres produits fct courant	808	960	832	808	815	821	828	835	841
Produits exceptionnels larges	91	114	160	14	14	14	14	14	14
Produits de Fonctionnement	7 329	8 542	8 317	8 402	8 332	8 277	8 392	8 510	8 632
Ev° réelle Charges fct courant strictes	-0,9%	10,1%	12,1%	-0,5%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Charges fct courant strictes	2 397	2 663	3 016	3 031	3 067	3 104	3 141	3 179	3 217
Atténuations de produits	3 301	3 525	3 395	3 628	3 697	3 771	3 847	3 923	4 002
Ch. exceptionnelles larges	40	3	5	5	5	5	5	5	5
Annuité de dette	460	605	583	643	815	878	1 062	1 164	1 297
Ch. de Fonctionnement larges	6 199	6 796	7 000	7 307	7 584	7 758	8 055	8 271	8 521
Epargne nette	1 130	1 746	1 317	1 096	748	519	337	238	110
Rec.Inv. hs Emprunt	1 683	1 790	3 440	1 340	1 579	2 054	784	1 685	1 311
Var Excédent	-118	-366	-1 289	-171	0	0	0	0	0
Dép Inv. hs Capital	4 431	3 902	7 113	4 901	3 157	4 867	2 468	4 360	4 360
Dép Inv. hs Dette	4 431	3 902	7 113	4 901	3 157	4 867	2 468	4 360	4 360
Dépenses directes d'équipt	4 307	3 777	6 887	4 881	2 592	4 302	1 903	4 360	4 360
Fonds de concours	123	124	220	20	565	565	565	0	0
Opérations pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0
AC Investissement (Cpt 2046)	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres dépenses d'investissement	1	1	6	0	0	0	0	0	0
Emprunt	1 500	0	1 067	2 294	831	2 294	1 347	2 437	2 938
Variables de pilotage	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Ep brute	1 386	2 124	1 685	1 514	1 304	1 130	1 080	1 064	1 044
Encours corrigé (31.12) / Ep brute	4,7	3,1	4,3	6,0	7,2	9,8	10,8	12,5	14,6
DSC reçue	724	714	613	421	272	103	103	103	103
EGC	1 575	2 260	971	800	800	800	800	800	800

CONCLUSION

Les tendances qui se dégagent du présent rapport confirment celles précédemment esquissées et doivent, à l'aune de la probable et longue période d'incertitudes qui s'ouvre en matière de finances publiques locales, engager la commune sur une réflexion stratégique de pilotage plus resserré.

L'ambitieuse politique d'investissements, couplée à l'érosion de la Dotation de solidarité communautaire (DSC) et à un profil d'extinction de l'endettement lointain, entraîne en effet un affaiblissement certain des capacités d'épargne nette et ce, malgré un pilotage rigoureux des charges de gestion courantes pour une grande part mutualisées.

Au-delà du seul potentiel levier fiscal, la poursuite de la mutualisation sur un périmètre géographique plus important ainsi que le desserrement chronologique de certaines opérations plus lourdes pourront également constituer des opportunités de rendre plus soutenable les tendances précédemment décrites.